



Mon ex mari veut m'enlever mes trois filles

Par **katheryne_old**, le **22/11/2007 à 09:36**

Bonjour, je suis divorcée par consentement mutuel validé au tribunal d'evreux le 4 juillet 2006. D'un commun accord avec mon ex mari, la garde des trois filles m'a été attribué. Le 1 avril 2007, je déménage pour me mettre en ménage avec mon nouveau compagnon, j'ai informé le papa, ainsi que le tribunal par lettre recommandée de mon changement d'adresse qui est à livry gargan maintenant.

Mon ex sachant mon départ m'attaque pour me prendre les enfants, il m'a fait un recommandé disant qu'il ne veut pas ses enfants dans le 93 (mauvaise réputation du département) et il utilise comme prétexte pour m'attaqué d'un manque d'hygiene et de sécurité des enfants. Je suis convoqué le 21 fevrier 2008 à 9h30. Je ne suis pas en mesure de m'offrir les services d'un avocat.

Je suis pacsé avec mon compagnon depuis le 21 novembre 2007 (hier) ses revenues seront donc prit en compte si je demande l'aide juridique, et elle me sera refusé car il a une bonne paie, il est ingenieur conseille dans une société de mise en conformité des normes de sécurité des assenceurs.

Mais il a une mauvaise gestion personnel de son compte, deux dettes, un pour un véhicule, une autre pour un Libre court à taux de 15,9 pourcent.

je dois donc aller me défendre seule le jour du jugement.

Mon ex mari utilise le fait que mes enfants attrappent des poux chaque années, ainsi que des photos qu'il a fait de ma dernière fille, qui est tombé sur le visage en jouant avec les enfants des voisins. Le jour de sa chute, je l'ai évidemment conduite à l'hôpital le plus proche ou une radio a été faite, ainsi qu'un medecin qui a examiné son visage. Blessure srprenante mais superficiel, et il m'avais même rassuré que ma fille n'aurai pas de cicatrices à vie. l'ématome été assé surpeant. J'ai mit mon ex au courant le jour même, et tous ce qu'il a dit c'est que je devait porter plainte, ce que je n'ai pas jugé à mon sens utile, je n'ai pas à porté plainte contre un petit garçon de quatre an parce qu'il a poussé ma fille en jouant avec elle, je trouvais l'idée totalement ridicule. Le comportement à l'americaine n'est absolument pas le miens.

je suis entièrement à votre écoute si vous avez des conseilles pour m'aider à me defendre.

Ca va faire trois an en avril que je suis séparé de mon ex-mari, et autant de temps qu'a chaque fois que je récupère mes filles, c'est avec la peur au ventre tellement lui et sa femme disent de méchancetés dégradante sur moi aux enfants.